

« peuples qui s'imaginent que les Dieux Immortels ne peuvent être fléchis que par les crimes de leurs adorateurs et par le sang des hommes ?... »

Ce fut pour les peuples naissant à peine à la civilisation, une nécessité que ces sacrifices humains, qu'ont au reste pratiqués tous leurs contemporains, et que pratiquent encore quelques Asiatiques (1), et les sauvages de l'Afrique et de l'Océanie. Nos livres saints eux-mêmes les confirment de la manière la plus irrécusable, par le sacrifice d'Abraham ou le vœu de Jephté. C'était le culte du sang; la vie d'un homme ne pouvait être efficacement rachetée que par la vie d'un autre homme et le salut de la patrie que par le sang de ses ennemis (2). Rome elle-même, lors de la seconde guerre punique, l'an 216 avant J.-C., regardant comme un signe manifeste de la colère des Dieux, la défaite de Cannes, ne crut pouvoir les apaiser que par un sacrifice humain. Après avoir consulté, dit Tite-Live (3), les livres sacrés, un Gaulois et une Gauloise, un Grec et une Grecque, furent enterrés vifs, au marché aux bœufs, à Rome, dans un lieu fermé d'énormes pierres et déjà ensanglanté par des victimes humaines.

(A suivre).

E. RÉVÉREND DU MESNIL.

(1) Au Thibet, où les diverses religions de l'Inde ont, pour ainsi dire, étouffé le pays sous la multiplication de leurs temples fastueux et de leurs opulents et immenses monastères, le sang humain y remplace celui des animaux, dont on arrosait autrefois le sanctuaire de Mithras (Hérodote, l. 1.) A L'Hassa, la capitale, on solennise le premier jour de l'année thibétaine par l'immolation d'un homme. — L. Niepce, *loc. cit.*, p. 30.

(2) Diodore de Sicile, l. III, affirme que les Gaulois immolaient à leurs dieux leurs prisonniers de guerre.

(3) L. XXII, ch. 57.